

# Plan Régional Santé Environnement 3 Normandie 2017 - 2021 Modalités d'élaboration

## 1. CONTEXTE

---

Les Plans Régionaux Santé Environnement 2 (PRSE2), précédemment mis en œuvre dans les territoires de Normandie de 2010 sont arrivés à échéance fin 2015. Ces plans ont permis de multiples réalisations concrètes visant principalement à agir sur les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé, à mieux informer les publics et à mobiliser des acteurs qui agissent en santé environnement. La recherche de synergie entre politiques sectorielles ainsi que le souhait de sensibiliser et impliquer les collectivités territoriales comptent parmi les points forts des PRSE2 de Normandie. Des bilans ont été établis et sont disponibles auprès des services régionaux (Préfecture de Région, DREAL, ARS et Région).

Le troisième Plan National Santé Environnement (PNSE3), adopté en novembre 2014, s'articule autour de quatre catégories d'enjeux :

- Enjeux de santé des pathologies en lien avec l'environnement : cancers (amiante, radon), asthme et allergies, maladies métaboliques, obésité ou bien liés à des expositions comme des espèces végétales ou animales envahissantes, des métaux lourds, ou polluants reprotoxiques ;
- Enjeux de connaissance des expositions et des leviers d'actions : caractérisation en région des inégalités environnementales et territoriales de santé, actions de réduction des pollutions et des expositions (air intérieur et extérieur, eau, sols, bruit) ;
- Enjeux de recherche ;
- Enjeux pour la déclinaison territoriale des actions, l'information, la communication et la formation : promotion et accompagnement des initiatives locales, prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques locales en particulier pour un urbanisme favorable à la santé, animation de la démocratie sanitaire et renfort des actions d'information et de formation.

Il s'agit désormais d'élaborer un nouveau Plan Régional Santé Environnement à l'échelle de la Normandie (PRSE3) pour les 5 ans à venir.

Le PRSE 3 doit être l'opportunité de poursuivre et d'amplifier les actions conduites dans le cadre des deux précédents PRSE. Il aura pour ambition de contribuer à améliorer la santé des Normands et réduire les inégalités territoriales environnementales. Il devra également permettre de consolider les progrès déjà accomplis mais aussi proposer une nouvelle approche de la santé environnementale à la fois plus positive et ancrée dans les territoires en favorisant les approches multisectorielles et pluripartenariales.

## 2. PRINCIPES DIRECTEURS D'ELABORATION DU PRSE3

---

Le PRSE3 est un cadre qui intègre les directives nationales fixées par le plan national.

Le PRSE3 fixe des priorités d'actions en cohérence avec les enjeux du territoire.

Le PRSE3 se place au croisement des politiques publiques en matière de santé et d'environnement. Il est établi en complémentarité avec les autres plans régionaux (écophyto II, santé travail 3, plan cancer, réduction des émissions de polluants atmosphériques, nutrition santé...).

Les acteurs du territoire participent et enrichissent les travaux du PRSE3 dès la phase d'élaboration du plan. Ils disposent d'une liberté de manœuvre en termes de propositions et de modalités de mises en œuvre des priorités d'actions.

Ces principes doivent tenir lieu de socle de valeurs partagées tout au long de l'élaboration du PRSE3.

### 3. OBJECTIFS ET TRAVAUX ATTENDUS

---

L'instruction du Gouvernement du 27 octobre 2015 relative à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans régionaux en santé environnement (PRSE) fixe le cadre de déclinaison régionale du PNSE3 définit notamment les modalités de gouvernance, le contenu et le calendrier d'élaboration du plan avec une adoption en région souhaitée au plus tard en juin 2017.

L'instruction attire l'attention sur deux points particuliers dans l'élaboration, à savoir:

- la nécessité d'assurer la cohérence entre le PRSE et les autres plans,
- la promotion des démarches régionales concertées en santé environnement pour soutenir les initiatives locales dans une démarche de promotion de la santé environnement.

Le futur PRSE 3 n'a pas pour objectif de balayer l'ensemble des thématiques du plan national mais de définir des priorités en intégrant les besoins des populations et spécificités de la région. Il doit rester opérationnel et comporter un nombre adapté d'actions qui pourront être réalisées d'ici cinq ans tout en impliquant fortement les acteurs et collectivités au niveau local, en cohérence et complémentarité avec les autres plans dans le domaine de la santé publique, l'environnement et la santé au travail.

### 4. GOUVERNANCE ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PRSE3

---

#### A- Gouvernance : co-pilotage Préfet de Région / ARS / conseil Régional

Le PRSE3 est co animé par Madame la Préfète de Région, la Directrice générale de l'ARS et le Président de Région. Les modalités de gouvernance ont été définies de manière à favoriser la concertation large des acteurs et une animation à visée opérationnelle avec un comité de pilotage, un comité d'animation à visée opérationnel, un Groupe Régional Santé Environnement (GRSE).

Le GRSE, présidé par la Préfète, la Directrice générale de l'ARS et le Président de Région, constitue l'instance de concertation avec les acteurs et partenaires régionaux et locaux concernés par l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE.

Il comprend :

- o les membres du comité de pilotage et du comité d'animation ;
- o les préfetures des départements de Normandie ;
- o les services de l'Etat départementaux DDT(M), DDPP ;
- o les rectorats des académies de Rouen et Caen ;
- o les conseils départementaux ;
- o des établissements de coopération intercommunale (EPCI) ou communes, dont ceux disposant d'un service d'hygiène et de santé ;
- o des agences et établissements publics ;
- o des présidents d'organismes régionaux consultatifs (ou leur représentant): conférence régionale de santé et de l'autonomie (CRSA), conseil économique, social et environnemental régional (CESER) ;
- o des associations agréées de protection de l'environnement, de la santé ;
- o des représentants des usagers, des salariés ;
- o des représentants des professionnels de santé et organismes de sécurité sociale ;
- o des acteurs du monde économique ;
- o des personnes qualifiées ou experts dans le champ de la santé environnement.

# Gouvernance du PRSE Normandie



- Pilote le plan
- Consulte le GRSE

#### Elaboration

- Acte l'état des lieux
- Arrête la gouvernance, les enjeux, le plan d'action et le dispositif de suivi et d'évaluation
- Valide la stratégie et le plan de communication

#### Mise en œuvre

- Arrête les évolutions
- Valide les bilans d'avancement
- Finance le fonctionnement

- Créer les conditions de mise en œuvre opérationnelle du plan
- Prépare les décisions du comité de pilotage

#### Le comité d'animation

- Anime les travaux d'élaboration du plan
- Le comité d'animation restreint assure le secrétariat du comité de pilotage
- S'assure de la cohérence des plans d'actions régionaux qui interfèrent avec le PRSE

#### Elaboration

- Rédige le projet de plan à partir des contributions en veillant à sa cohérence
- Elabore le dispositif de suivi et d'évaluation, et les critères de priorisation des actions

#### Mise en œuvre

- Assure les conditions de mise en œuvre des actions du plan
- Veille à l'engagement durable des acteurs et des partenaires par une animation adaptée
- Organise l'expertise sur les évolutions du plan d'action
- Finance des actions

Rassemble, dans une instance de débat et de proposition, les acteurs de la région impliqués dans les enjeux de santé environnementale

#### Elaboration

Contribue aux travaux d'élaboration du Plan, ainsi qu'à la définition des orientations et des actions du plan

#### Mise en œuvre

- Donne un avis sur le bilan d'avancement du plan
- Propose des évolutions au plan d'actions
- Contribue à financer des actions



## B- Méthodologie d'élaboration du PRSE3

Il est proposé par le comité de pilotage d'élaborer le projet de PRSE à partir des enjeux régionaux en santé et environnement, des priorités du plan national et des travaux de concertation avec les acteurs du territoire normands en trois phases.

### • Phase 1 : diagnostic territorial partagé basé sur :

- Les bilans des actions des PRSE2 mis en œuvre entre 2010 et 2015 dans les anciens territoires de la région ;
- Un état des lieux visant d'une part la caractérisation de la population normande sur le plan socio démographique et d'état de santé, d'autre part visant à préciser le contexte environnemental régional et les inégalités territoriales. Ces éléments d'état des lieux sont ensuite mis en débat auprès des membres du GRSE dans un objectif d'identifier les enjeux de la région en santé environnement ;
- Une identification d'initiatives locales des collectivités dans le champ santé environnement. Pour répondre aux priorités du PNSE3 visant à renforcer la dynamique territoriale, l'information, la communication, il est paru utile de repérer des initiatives locales portées par les collectivités et les acteurs locaux identifiés via les dispositifs CLS, Agendas 21, plan local santé environnement. Il s'agit de partager ces expériences dans les travaux d'élaboration du PRSE 3. Aussi, les acteurs locaux et collectivités sont invitées à faire part de leurs actions via un site internet dédié au PRSE3. L'ensemble des productions de la phase 1 seront disponibles sur un site internet dédié.

- **Phase 2 : réflexions en groupes de travail (mars-juin)**

Les travaux des groupes de travail visent à établir les priorités d'actions du plan régional. Des réunions du comité d'animation opérationnel seront nécessaires pour accompagner, harmoniser les travaux des différents groupes et assurer la cohérence avec les autres plans régionaux.

Dans une démarche de concertation large, il est proposé que les réflexions s'initient au sein de **groupes de travail territoriaux organisés à l'échelle des départements** associant l'ensemble des établissements de coopération intercommunale (EPCI) ou communes, collectivités territoriales dont ceux disposant d'un service d'hygiène et de santé; et des acteurs des territoires dans le domaine de la santé et de l'environnement.

Il s'agit au sein de ces groupes d'identifier des initiatives déjà engagées par les collectivités et partenaires sur le territoire en santé environnement et de promouvoir la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques transversales dont l'urbanisme.

Les groupes départementaux proposeront des actions pour le PRSE3 à partir des besoins du territoire. Celles-ci seront examinées par la suite au sein des groupes de travail thématiques.

<b>TERRITOIRE</b>
Renforcer les dynamiques locales Agir pour un environnement favorable à la santé

En complémentarité, quatre **groupes techniques thématiques** sont constitués. Ils ont en charge d'élaborer des propositions d'actions opérationnelles pour le PRSE, au regard des enjeux régionaux, des propositions des groupes départementaux et en cohérence avec les priorités du PNSE 3. Les réflexions de ces groupes de travail thématiques viendront préciser les conditions de priorisation des actions à intégrer dans le PRSE3.

<b>EAU ET LITTORAL</b>	<b>HABITAT ET ESPACES CLOS</b>	<b>AIR EXTERIEUR ET ESPECES INVASIVES</b>	<b>SOLS ET AGENTS PHYSIQUES</b>
Améliorer la qualité de la ressource en eau et du littoral et protéger les usages	Agir pour des habitats et espaces intérieurs sains	Diminuer ou prévenir l'impact des activités humaines et de certaines espèces animales et végétales sur l'air et/ou la santé	Améliorer les connaissances et réduire les expositions liées aux agents physiques et aux contaminations environnementales des sols

**Articulation des travaux :** afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des travaux des groupes de travail thématiques et territoriaux, il est prévu de réunir les co-animateurs des groupes en comité d'animation d'une part et d'alterner les réunions des groupes territoriaux et thématiques.

- **Phase 3 : consultation et validation (juin-octobre)**

A l'issue des travaux des groupes et réflexions départementales, un projet de plan sera établi par le comité d'animation opérationnel puis au comité de pilotage. Les membres de la du GRSE seront consultés sur le projet de plan avant mise en consultation auprès du public.

Le projet de plan sera adopté à l'issue de la période de consultation.

**Pour vous informer, pour participer aux travaux d'élaboration du PRSE3, rendez-vous sur le site internet dédié (en cours de construction) :**  
<https://sites.google.com/site/prse3normandie/>